

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021

Etaient présents :

Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER, Marcel COUDENE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABREGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MEJEAN, Olivier SPRIET.

Absent excusé : Colin COMBE, Alain MOREELS, Gérald RIPOLL

Absent : François AUBERT

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

✓ FINANCES :

- **Emprunt auprès du Crédit agricole – Financement Travaux des réseaux eau et assainissement.**
- **Demande de subvention Programme Leader – Etude d’urbanisme participative pour l’aménagement de la place de la poste.**
- **Modification de délibération du 16 Avril 2021 relative aux nouvelles numérotations au camping municipal pour les résidents**
- **Modification délibération tarifs boissons camping**

✓ TRAVAUX :

- **ADN – Convention autorisation d’accès pour le déploiement d’un câble de fibre optique**
- **Nouvel adressage**

✓ EDUCATION :

- **Convention tripartite avec AMESUD – Service Civique pour participer à l’éducation scolaire et extrascolaire et à l’implication des jeunes dans le village**

✓ QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du lundi 5 juillet 2021 ouverte à 20h30.

Elle indique que nous sommes 11, le quorum est donc atteint.

Colin COMBE est absent excusé, il a donné procuration à Florian MEJEAN.

Alain MOREELS est absent excusé, il a donné procuration à Marcel COUDENE.

Gérald RIPOLL est absent excusé, il a donné procuration à Marie-France FABREGES..

François AUBERT est absent.

Marie-France FABREGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du vendredi 7 mai 2021.

Vote à l'unanimité des présents du procès-verbal du conseil municipal du 7 mai.

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

Marie-France FABREGES lit au Conseil Municipal la lettre de démission de François AUBERT.

FINANCES :

Emprunt auprès du Crédit agricole – Financement Travaux des réseaux eau et assainissement.

Marie-France FABREGES explique qu'afin de financer les travaux prévus sur les réseaux d'eau et d'assainissement, la collectivité souhaite solliciter un emprunt de 200 000 euros.

Il est donc proposé de demander à la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes un prêt selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 200 000€

Durée : 20 ans

Taux actuel : 1.01% fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition.

Echéances de remboursement : Annuelles

S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la 1^{ère} échéance est fixée à moins de 1 an au-delà de la date de déblocage du prêt)

Taux Prêt annuité réduite : 0,9187 % si versement des fonds au 15/08/2021 ET date de 1^{ère} échéance au 15/09/2021

Frais de dossier : 200€ TTC (non soumis à la TVA)

Le conseil municipal vote à l'unanimité cet emprunt et demande à Marie-France FABREGES de signer auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes cet emprunt.

Demande de subvention Programme Leader – Etude d'urbanisme participative pour l'aménagement de la place de la poste.

Par délibération en date du 3 février 2021, le conseil municipal avait validé la signature d'une convention avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) afin d'accompagner la commune sur une « mise en convivialité » de la place de la poste.

A la jonction du centre historique et du secteur d'équipements et services publics, l'aménagement de la place de la poste pourrait permettre de faire une passerelle entre les deux secteurs et de contribuer à la dynamisation globale du bourg à travers un aménagement exemplaire.

Florian MEJEAN explique que l'objectif

Marie-France FABREGES explique le calendrier à venir : une consultation démarre le 13 juillet, ensuite la réception des offres aura le 24 août, une réunion d'analyses des offres le 8 septembre et les auditions éventuelles le 14 septembre.

Pour ce faire, la réalisation d'une étude d'urbanisme participative pour l'aménagement de la place est nécessaire.

Le coût global de l'étude est estimé à 35 000€ HT, le plan de financement serait le suivant :

Financements	Montants
Financements européens (FEADER) sollicités	32 000€
Autofinancement	8 000 €
Total coût du projet	40 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise Madame la Maire à solliciter auprès de la REGION Rhône Alpes Auvergne une subvention de 32 000 euros pour la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement du programme LEADER.

Modification de délibération du 16 Avril 2021 relative aux nouvelles numérotations au camping municipal pour les résidents

Marie-France FABREGES rappelle que par délibération en date du 16 Avril 2021, le Conseil Municipal avait validé la nouvelle tarification du camping municipal pour les résidents à l'année un coût annuel de 1 500 € électricité comprise pour l'année 2022.

Après concertation avec les résidents, il est proposé de modifier le coût annuel et de le porter à 1 150 € électricité comprise.

Le paiement se fera en 3 fois (janvier, avril et juillet), le montant de chaque quadrimestre sera de 383,33 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte de modifier le coût annuel pour les résidents à l'année pour un montant de 1150 €.

Modification délibération tarifs boissons camping

Marie-France FABREGES explique que par délibération en date du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal avait validé la vente de boissons non alcoolisées pendant la saison estivale au camping.

Il est proposé au Conseil de proposer la vente de glaces à 2 € et de pop-corn à 1 €.

Une modification par arrêté municipal sera apportée à la régie du camping pour intégrer cette prestation. Le suivi du stock sera géré par le régisseur.

Le conseil municipal valide le coût de 2 € pour une glace et 1 € pour le pop-corn.

TRAVAUX :

ADN – Convention autorisation d'accès pour le déploiement d'un câble de fibre optique

Florian MEJEAN explique que dans le cadre du déploiement de l'infrastructure de fibre optique, le syndicat ADN en tant que maître d'ouvrage sollicite l'autorisation du propriétaire de pénétrer sur le domaine privé de celui-ci afin de passer un câble de fibre optique.

Le Conseil Municipal :

-autorise le syndicat ADN à accéder aux parcelles cadastrées section BH n° 1331 et BH n°1329 pour permettre le déploiement d'un câble de fibre optique.

- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires.

Nouvel adressage

Afin d'avoir un adressage le plus complet possible, Florian MEJEAN propose la numérotation suivante :

Pour la parcelle n° A 139 propriété de M. LACOUR Patrick : 395 Route du Pal

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la numérotation proposée.

EDUCATION :

Convention tripartite avec AMESUD – Service Civique pour participer à l'éducation scolaire et extrascolaire et à l'implication des jeunes dans le village

Laure LUZY explique que le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général répondant aux domaines reconnus prioritaires pour la Nation-Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Il s'agit d'un contrat de volontariat avec indemnités dont une partie sera versée par la commune. La collectivité souhaite accueillir un jeune volontaire pour une durée de 9 mois pour participer à l'éducation scolaire et extrascolaire et à l'implication des jeunes dans le village.

Pour ce faire, une convention tripartite doit être signée avec AMESUD (l'organisme agréé) le volontaire et la municipalité.

Le Conseil Municipal autorise madame le Maire à signer une convention tripartite avec AMESUD et le jeune volontaire

QUESTIONS DIVERSES :

La fédération nationale des communes forestières demande de voter en Conseil Municipal la motion qui exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières et la révision complète du contrat d'objectifs et qui demande une vraie ambition politique de l'état pour les forêts françaises ainsi qu'un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

.A propos de la fête « juillet pour voyager », Marie-France FABREGES et Olivier SPRIET proposent de faire une réunion pour inviter des habitants à venir aider lors de cette fête.

Nos réunions de quartier vont redémarrer le vendredi 9 juillet 2021.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 22h30

Madame la maire, Marie-France FABREGES :